Qualification Fédérale caméra embarquée pour les moniteurs tandem (BEES TDM / BPJEPS TDM)

Préalable :

Cette qualification permet au moniteur Tandem d'emporter une caméra vidéo au poignet ou au moyen d'un gant. La formation traite des aspects techniques et de sécurité. La partie montage et relation commerciale reste de la responsabilité des structures pour les moniteurs salariés et relève de la responsabilité individuelle pour les moniteurs ayant adopté un statut d'indépendant. Cette qualification fédérale complémentaire des diplômes d'État permettant la pratique du parachutisme biplace tandem dans les structures FFP, ne se substitue aucunement à la CQP ou la future qualification Fédérale vidéo/photo en tandem.
Le but de l'emport d'une caméra embarquée au poignet ou sur la main gauche est de ramener des images du saut en tandem effectué par un ou une élève et constitue le témoignage d'une expérience que beaucoup ne font qu'une fois. Les rédacteurs encouragent l'utilisation de cette source vidéo – en complément – d'une source vidéo externe afin d'enrichir le montage final remis aux élèves, ou lorsque les circonstances ne permettent pas la mobilisation d'un opérateur vidéo /photo détenteur du CQP.

Utilisation d'une caméra embarquée par les moniteurs tandem.

L'emport d'une caméra embarquée (poignet ou main gauche) implique une action supplémentaire à accomplir pour le moniteur pouvant le distraire des tâches habituelles liées à la pratique du tandem. La formation a pour objectif d'apprendre à les hiérarchiser, notamment toutes celles liées à la sécurité, et de les réaliser correctement.

Les prérequis à la qualification.

L'augmentation de la charge de travail et d'attention implique un savoir-faire et une régularité de la pratique.
Expérience requise avant la mise en formation :

- Minimum 500 sauts tandem dont **80** dans les douze derniers mois (1)
- Deux sauts solos avec le dispositif de prise de vues prévu pour la formation (2)

(1) Un an de date à date. Ex : Oct. 2020- Oct. 2021
(2) attestés par un directeur technique et/ou formateur

Le matériel utilisé.

La caméra doit être fixée sur le poignet ou la main gauche uniquement. Quel que soit l'endroit où il pourrait être implanté ou maintenu (sur le harnais, à la main ou sur autre partie de l'équipement ou du corps), **l'utilisation d'un système permettant d'éloigner la caméra (perche) est interdite**. Le volume de la caméra et le système de fixation doivent limiter au maximum le risque d'accrochage et être compatible avec la préhension de la poignée de secours.
Un système de libération doit permettre de désolidariser rapidement la caméra et ou le gant en cas de besoin. Ce système ne doit pas présenter un risque d'accrochage.

Rappel du code du sport

Article A322-157
Modifié par Arrêté du 25 mars 2016 - art. 1
Le port d'un casque est obligatoire pour les sauts définis aux 1° et 2° des articles A. 322-150 et A. 322-151.
Les équipements vestimentaires et équipements annexes doivent permettre l'accès aux commandes fonctionnelles d'ouverture des parachutes et la mise en œuvre de la procédure de secours. Tout équipement de prise de vues embarqué qui présente un risque d'accrochage doit être équipé d'un système de désolidarisation rapide en cas d'accrochage.

Formation - Validation.

Un formateur doit encadrer les deux premières étapes de la formation.
La formation comprend trois temps :

1) Formation théorique *
2) Formation pratique *
* évaluation lors d'un stage organisé en centre ou en région et encadrée par un personnel désigné (annexe 3)
3) Une période de mise en situation effectuée dans une école de parachutisme sous la responsabilité du DT.

Déroulé des trois étapes de formation.

1- Formation théorique :

Elle reprend les fondamentaux de la pratique du tandem (cf. fiche formation tandem) tout en y incluant l'utilisation d'un dispositif de prise de vues, en insistant sur :

- La qualité et précision des gestes attendus.

- La mise en place d'automatismes intégrant des fenêtres temporelles dédiées à la prise de vue.
  Prise en compte du vécu du stagiaire et de l'aéronef sur lequel il a l'habitude d'évoluer.

- La gestion du cumul des fonctions de moniteur tandem et de "vidéoman".
  « Le stagiaire assimile l'approche théorique des deux fonctions - la fonction tandem prime sur la fonction vidéo, pendant toute la durée du saut ».

- La sensibilisation à l'utilisation des images (montage - réseaux sociaux).
  « *Le stagiaire a intégré les problématiques liées au* ***droit à l'image*** *ainsi que le* ***respect*** *du ou de l'élève ».*
  « Le stagiaire est averti des conséquences de l'utilisation des images dans le cadre ***d'une enquête ».***

- La sensibilisation sur le savoir vivre dans le monde sportif. Les allusions et les commentaires déplacés caractérisant la discrimination ou les atteintes à la personne incluant des propos à caractère sexiste ou sexuel sont à proscrire.
  Pour rappel : charte d'éthique et de déontologie de la FFP (Annexe 1)

2- Formation pratique :

- Au sol, équipé de <u>son</u> dispositif de prise de vues, le stagiaire répète les procédures spécifiques avec parachute sur le dos ou dans un harnais. Ces éducatifs doivent être effectués avec un élève.
  « *Capacité à reproduire le geste technique attendu »*

- Un saut minimum avec un parachutiste détenteur à minima du brevet A : le saut sera également filmé par un tiers désigné par le formateur ; le formateur pourra demander des sauts complémentaires.
  « Capacité du stagiaire à gérer en priorité les actions élémentaires liées à la pratique du tandem et les actions liées à la prise de vue »

3- Mise en situation :

Respect de l'ensemble des procédures liées à la pratique du tandem malgré l'emport d'un dispositif de prise de vues. (Ex : accepter la perte du cadrage lors des contrôles poignées)

- Sous la responsabilité du Directeur Technique de l'école ou d'un moniteur tandem référent désigné par lui, le candidat devra effectuer, à minima, **dix sauts** en tandem avec <u>son</u> dispositif de prise de vues.

- Deux des dix sauts (à minima) seront filmés par un parachutiste détenteur des qualifications BEES/BPJEPS/ MF option vidéo/ CQP Vidéo

Validation de la qualification fédérale

La qualification fédérale sera délivrée par le Directeur Technique de l'école où la formation a été effectuée sur avis du formateur et/ou expert qualifié qui s'appuieront sur les vidéos embarquées des sauts effectués, ainsi que les deux vidéos extérieures.
(Liste des formateurs « caméra embarquée » annexe 3)

Concrètement, le formateur, valide la partie 1, puis après visionnage, valide la partie 2 de la qualification et la porte sur le carnet de sauts de l'intéressé. Le DT de la structure où la formation a été effectuée., valide la partie 3. Il peut, le cas échéant faire appel à un expert qualifié (liste en annexe 3) pour compléter son jugement. Il fait remplir l'annexe 4, cosigne dans le cas d'une formation et envoi le tout à la FFP :

- ffp.asso.fr
- Copie Frank Mahut mahut.frank@wanadoo.fr
- Copie Patrice Girardin. girardinpatrice@gmail.com

2022 - Mise en place de la qualification : pour les BPJEPS qui ont pratiqué ou pratiquent dans un autre cadre, avec la qualification para pro ou en milieu militaire, ou ayant pratiqué sous la responsabilité d'un DT, une attestation d'un Directeur Technique précisant la compétence « utilisation d'une caméra embarquée » sera transmise à la Direction Technique Nationale pour validation (annexe 4), accompagnée d'un CV succinct de l'expérience acquise.
Après 2023 : La compétence caméra embarquée acquise par le biais d'autres qualifications (para pro - étranger - militaire) sera étudiée après transmission à la DTN pour validation.
Le cout d'enregistrement est de 50 € sur dossier ou après formation.

Contenus.

A. Préalables : réflexions diverses sur le matériel

- Les spécificités des différents matériels tandem

- Le Sigma de chez Vector
- Usage de la perche interdite avec le Tandem exemple : USPA => "*use of camera pole is forbidden*".
- Le Legend T de chez Parachute de France : problématique du répétiteur
- Le strong
- Le tandem de chez Advance
- Le Touch de chez Skyspirit

- Des exemples de montage sur la main (annexe 2)

B. Briefing spécifique de l'élève

Le passager va avoir dans son champ de vision la caméra fixée sur la main du moniteur. A aucun moment, il ne doit saisir la caméra du moniteur ou sa main.

C. Check-list dans l'avion

Dans l'avion, le moniteur doit garder à l'esprit de sectoriser ses procédures (mode moniteur / mode vidéoman)**.**

*****Warning***** Un événement inhabituel doit être considéré comme une alerte (problème de carte SD - de batteries - dysfonctionnement de la caméra).
Cas concret : *je dois rebooter ma caméra suite à un dysfonctionnement, je n'ai plus le temps de faire mes contrôles, je quitte l'avion sans avoir fait mes vérifications (risque de non accrochage du passager - mauvais conditionnement du RSE, etc…)*

D. Mise en place à la porte

Il est recommandé d'allumer la caméra dès la prise d'axe par le pilote et de revenir en mode moniteur. La présence d'un dispositif de prise de vues ne doit pas être un prétexte pour se soustraire aux vérifications à la porte.
Contrôles :

➔ RSE en place
➔ CDO en place
➔ Sac fermé
➔ Passager en position
➔ Poignée de libération en place

E. Sortie de l'avion

A partir de la mise en place à la porte jusqu'au lancé du RSE, le moniteur devra rester vigilant à ne pas se faire saisir le bras.
Le dispositif de prise de vues peut être un élément générateur de cette problématique pour fournir de belles images, le bras gauche, vidéo vers le passager, reste éloigné de ce dernier.

F. En chute

A partir du moment où le moniteur a contrôlé son RSE et la poignée témoin CDO, le moniteur dispose d'un laps de temps plus favorable à la prise de vues, sous réserve d'un déroulement normal du saut.

L'emport de caméra ne dispense pas des gestes et pratiques habituelles (contrôle des poignées)

G. Ouverture du parachute

Cette phase se fait en 3 temps, que l'on décompose de la façon suivante :

- ***Préparation***

A partir de 2000m, en vue d'une ouverture à 1500m, il est fortement recommandé de revenir en mode moniteur avec une vigilance accrue ; il faudra veiller à ne pas se faire saisir les bras et se conditionner à la nécessité de gérer un incident voire une procédure de secours.

- ***Ouverture***

Toute l'attention devra être focalisée sur l'ouverture de sa voile et la détection d'éventuels incidents et/ou anomalies, et non sur la qualité de la prise de vue.

Le geste d'ouverture se fera indifféremment, avec la main droite ou la main gauche pour les parachutes qui autorisent l'utilisation de la CDO gauche ou droite lorsque les moniteurs veulent filmer l'ouverture.

Le geste d'ouverture se fera avec la main gauche sans filmer l'ouverture pour les parachutes privilégiant la CDO main gauche (exemple PF).

***** ATTENTION ***** pour le Legend de chez Parachute de France, la CDO main droite n'est qu'occasionnelle, lorsque la CDO main gauche ne peut pas être effectuée. L'usage permanent du répétiteur peut entraîner une fragilisation du jonc et une casse prématurée. Cela implique que le moniteur ne cherche pas à filmer l'ouverture !

- ***Contrôle***

La phase d'ouverture se termine au moment où le moniteur en a fini avec le contrôle de sa voile et a commencé à la piloter (voile pilotable et manœuvrable).

Une fois la phase d'ouverture entièrement terminée, le moniteur peut porter, à nouveau, une partie de son attention à la prise de vues.

H. Conduite sous-voile

La caméra ne doit pas distraire le moniteur qui doit continuer à rester vigilant sur :

- Son environnement
- Les autres parachutistes
- L'évolution météo
- L'approche terrain
- L'atterrissage

Lors d'une séance école, le moniteur tandem peut se trouver au même niveau qu'un ou des élève(s) PAC ou Post-PAC.
En aucun cas, le moniteur tandem équipé d'une caméra doit partir du principe qu'il est moins manœuvrant et qu'il a la priorité.
Dès la montée dans l'avion, le moniteur Tandem doit intégrer l'environnement dans lequel il va évoluer. Lors de l'évolution sous voile, il doit rester méfiant sur les notions d'étagement qui ne doivent pas être annihilées par la vidéo.

I. L'arrondi

A partir de 150 m sol, le moniteur doit focaliser son attention uniquement sur son approche et son geste d'arrondi.
Il est préconisé d'avoir une source vidéo extérieure pour filmer l'atterrissage.

J. Programme des dix sauts avec de vrais élèves

L'enchaînement des sauts tandem immédiats communément appelés "doublette" est proscrit pendant la phase des dix sauts en centre d'activité

- Saut 123 : saut tandem normal + découverte prise de vues en chute et sous voile
- Saut 4 à 9 : travail d'aisance et qualité des prises de vues
- Saut 10 : saut de synthèse

K. Renouvellement

Le renouvellement annuel de la qualification « caméra embarquée » est subordonné à l'exécution de 80 sauts tandem dans les douze derniers mois.

L. Sécurité. Rappels

Le fait que le moniteur tandem filme lui-même son élève à partir d'une caméra fixée sur le poignet, ou la main, implique que cette tâche n'altère pas son attention et la sécurité en général. Il doit en permanence être attentif aux points suivants :

a. Lors de la formation au sol, de l'équipement de l'élève, des déplacements sur la zone de sauts, de l'attente de l'avion et de l'embarquement (approche et problématique de l'hélice) ou lors du retour au hangar après le saut, les règles de sécurité habituelles doivent rester la priorité.

b. **À bord de l'aéronef :** filmer ne doit pas s'effectuer au détriment des vérifications habituelles (accrochage du passager et vérifications de l'équipement).

c. **Lors de la phase de sortie jusqu'au lancer du RSE :** la priorité doit rester la stabilité et la propreté du lancer du RSE (contrôle inclus) et non le cadrage des images.

d. **Durant la phase de chute libre :** l'emport de caméra ne dispense pas des gestes et pratique habituelle (contrôle des poignées)

e. **Lors de la phase d'ouverture du parachute :** le cadrage ne doit pas occulter l'attention indispensable pendant l'ouverture et les éventuels incidents à gérer.

f. **Lors de la descente sous voile et la phase d'atterrissage :** L'action de filmer doit être conduite en observant régulièrement l'environnement pour se préserver des risques d'abordage (autres tandems et élèves).

g. **Incidents** : leur gestion ne doit pas être altérée par la présence ou le montage d'un dispositif de prise de vues

ANNEXE 1

Lien : Charte de déontologie et d'éthique de la FFP
https://www.ffp.asso.fr/wp-content/uploads/2013/02/Charte-éthique-FFP-.pdf

ANNEXE 2

Les montages doivent être accompagnés d'un système de libération qui permettent un dégagement du gant ou du montage. Les illustrations ci-dessous ne sont que des exemples. Tout montage devra recevoir l'approbation du Directeur Technique de la structure où le porteur tandem opère.

Exemples : avec libérateur spécifique

Avec velcro accessible :

- Montage sur le velcro de l’altimètre
- Fermeture par velcro spécifique

Montage proscrits (sans libérateurs)

ANNEXE 3

Liste des formateurs (FCE) proposés certifiant la demande de validation de la qualification fédérale « caméra embarquée ».

- JEROME HAMON (DT)
- KEVIN MANSION (DT)
- RAPHAEL PLANTIN (DT)
- THEO VERRY
- JEAN PIERRE KNAFF (DTA)
- DAVID VINCENT (DT)
- DAVID TOUZEAU (DT)
- BARRET LIONEL (DT)
- NICOLAS GOUTIN (DT)
- FERRE MARIN
- MACCAFERRI LUCAS (DT)
- BOURDY PATRICE (DT)
- IACOMELI JULIEN (DT)
- DESMET PIERRE
- TROCME YANN (DT)
- TARAUD DAVID (DT)
- BROCA CLEMENT (DTA)
- MASSIER JEAN LUC (DT)
- BERLHE MAXIMILIEN
- HARDOUIN JEAN NOEL (DT)

ANNEXE 4

Demande de validation de la qualification fédérale « caméra embarquée »

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Téléphone :	Mail :
N° de licence FFP :	
Numéro de votre carte professionnelle :	
Nombre de sauts TANDEM effectués : Attestés par : Nombre de sauts Tandem total avec caméra poignet : Attestés par : Nombre de sauts tandem effectués dans les 12 derniers mois : Attestés par :	

Je soussigné……..

Directeur Technique de ……..

Atteste sur l'honneur que Mr ……. a suivi la formation « Qualification Fédérale caméra embarquée » de Mr …….

Signature Directeur Technique	Cachet	Signature Formateur

Coût d'enregistrement : 50 € (joindre un chèque à l'ordre de la FFP)